

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le PV de la séance du 12 juin 2024.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu l'avis de la FS3CT du 10/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve les modifications des articles suivants :

- Dans la partie 1 – organisation de CS :
 - o Article 12 – correction de coquilles
 - o Article 13 – Modification de la Commission de développement durable
- Dans la partie 2 – règles de vie :
 - o Remplacement médecin de prévention par médecin du travail
 - o Remplacement CHSCT par F3SCT

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
Vu l'avis de la commission des moyens du 04/10/2024

Délibération

SuperGrid est un Institut de Transition Energétique (ITE) portant sur les futurs réseaux électriques et le stockage de masse de l'électricité. CentraleSupélec participe à cet ITE à travers un enseignant-chercheur mis à disposition (30%) de l'ITE. Chaque année, le remboursement de la mise à disposition est converti en actions SuperGrid.

Le Conseil d'administration approuve l'augmentation de la part de CentraleSupélec au capital de l'ITE SuperGrid Institute SAS, pour un montant de 26 694€ (Vingt-six mille six cent quatre-vingt-quatorze euros).

CentraleSupélec verra ses parts au capital de la Société SuperGrid Institute SAS portées à 221 163€ avant la fin de l'année 2024.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex
Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz
Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex
Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle
Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note d'opportunité relative à la création d'une chaire sur la théorie mathématique des topos financée par Huawei en mécénat,
 Vu l'avis défavorable de la commission de préparation et de suivi du plan stratégique du 01/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la création de la chaire sur la théorie mathématique des topos financée par Huawei en mécénat.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
1	31	1

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle
 supérieur

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note de présentation du recrutement en cycle ingénieur pour l'année scolaire 2025–2026,
 Vu l'avis du Conseil des études du 07/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve les notices des recrutements en cycle ingénieur pour l'année 2025-2026 (concours CPGE, Concours Universitaire des École Centrale, passerelle Licence Double-Diplôme Paris-Saclay, dispositif pour les sportifs et artistes de niveaux national et international, Accelerated Engineering Program), ainsi que les places ouvertes au recrutement de chaque filière pour l'année 2025-2026.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la grille tarifaire,
 Vu l'avis de la commission des moyens du 04/10/2024,
 Vu l'avis du Conseil des études du 07/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- les tarifs de la rentrée 2025-2026
- l'exonération des droits d'inscription 2025/2026 du MSc in Industry Transformation Management pour les élèves ingénieurs admis audit MSc étant titulaires d'une bourse CROUS
- l'exonération des droits d'inscription 2025/2026 du MSc in Data Sciences & Business Analytics pour les élèves ingénieurs admis audit MSc étant titulaires d'une bourse CROUS

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
28	0	5

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	04/11/2024	Date de publication	04/11/2024
---------------------------------------------------------------------	------------	---------------------	------------

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC),
 Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note relative à la trajectoire du RIFSEEP des personnels administratifs et techniques de CentraleSupélec,
 Vu l'avis du CSAE du 09/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la trajectoire du régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des personnels administratifs et techniques de CentraleSupélec.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
29	0	4

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC),
 Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la liste des fonctions éligibles à la part C2 et des montants de primes correspondants,
 Vu l'avis du CSAE du 09/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la liste des fonctions éligibles à la part C2 du RIPEC et les montants de primes correspondants.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
23	5	5

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu la présentation de la réorganisation du service de santé étudiante de CentraleSupélec,
Vu l'avis du CSAE du 09/10/2024,
Vu l'avis du Conseil des études du 07/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la réorganisation du service de santé étudiante de CentraleSupélec et la mutualisation avec le service de santé étudiante de l'Université Paris-Saclay.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu le rapport social unique 2023,
Vu l'avis favorable du CSAE du 09/10/2024.

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le rapport social unique pour 2023.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
Vu l'avis favorable de la commission de recrutement.

Délibération

Le Conseil d'administration approuve le recrutement de Monsieur Loïc PINEAU en qualité de Professeur Chargé de Cours au département GIO pour enseigner en Génie Industriel pour une durée de 5 ans, du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2029. La quotité de travail retenue est de 50% et la rémunération correspond à l'indice nouveau majoré ■■■■.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu la note de présentation du MSc Entrepreneurs,
Vu l'avis du Conseil des études du 07/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la transformation du Mastère Spécialisé® Entrepreneur en Master of Science Entrepreneur.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu la maquette du diplôme,
Vu l'avis du Conseil des études du 07/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration valide la maquette du diplôme d'ingénieur de CentraleSupélec.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu les dispositions du code de l'éducation, en particulier les articles L. 711-1 et suivants, l'article L. 762-6 et R. 711-13 à R. 711-15,
Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu les statuts de l'EXED,

Délibération

Le Conseil d'administration désigne Mme Christine BENARD et M. Jean-Daniel POLIZZO pour représenter CentraleSupélec au sein du conseil d'administration de l'EXED et sont autorisés à donner pouvoir pour les représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre administrateur.

Lesdits représentants au sein du conseil d'administration sont autorisés à occuper la fonction de Président, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux, qui leur seraient confiés par le conseil d'administration ou son Président.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	04/11/2024	Date de publication	04/11/2024
---------------------------------------------------------------------	------------	---------------------	------------

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

supérieur

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,

Délibération

Le Conseil d'administration valide la désignation de Morgan CHABANON comme représentant des maîtres de conférence et des personnels assimilés dans la Commission diversité.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle
supérieur

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
 Vu la note de présentation du programme de bachelor avec City University of Hong-kong,
 Vu l'avis de la commission de préparation et de suivi du plan stratégique du 02/10/2024,
 Vu l'avis du Conseil des études du 07/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la création d'un programme de Bachelor avec City University of Hong-Kong dans le cadre du Bachelor of Global Engineering.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
17	7	9

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
 La Présidente du Conseil d'administration
 Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057

Conseil d'administration du 16 octobre 2024

- Vu l'article L717-1 du Code de l'Éducation relatif aux Grands Etablissements ;
- Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec ;
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu l'article R. 719-61 du Code de l'Éducation,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du 18 octobre 2023 portant approbation de création de la filiale « société pour la valorisation du campus de CentraleSupélec de Gif-sur-Yvette ».
- Vu l'approbation par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 11 janvier 2024 de la délibération du Conseil d'administration du 18 octobre 2023 approuvant la création de la filiale de valorisation ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration du 12 juin 2024 approuvant les termes de la convention de compte courant d'associé ;
- Vu l'avis de la Commission des moyens, réunie le 04/10/2024 ;

Délibération

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 029 ETPT, dont 739 sous plafond d'emplois législatif et 290 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 129 749 304 € de prévisions de recettes.
- 173 968 247€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 75 032 142€ de personnel
 - 53 298 856€ fonctionnement
 - 45 637 248€ investissement
- 175 806 004€ de crédits de paiement dont :
 - 75 032 142€ de personnel
 - 36 663 962€ fonctionnement
 - 64 109 900€ investissement

- - 46 056 700€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 51 517 985€ de variation de trésorerie
- - 2 884 768€ de résultat patrimonial
- 1 765 232€ de capacité d'autofinancement
- - 51 355 688€ de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le budget rectificatif n°2 pour l'exercice 2024 présentant une perte comptable, le représentant des ministres de tutelle de l'établissement autorise expressément le prélèvement sur les réserves.

Article 3 :

Le conseil d'administration autorise la notification de l'avenant de transfert du marché global de performance (MGP) n°2022-002 ayant pour objet « MGP dans le cadre de l'opération relative à la transformation du bâtiment Bréguet sur le campus de Paris Saclay. » et d'un montant de 131 268 224€. Le marché sera transféré à la filiale de CentraleSupélec, société par actions simplifiée, dénommée « Société pour la valorisation du campus CentraleSupélec de Gif-sur-Yvette » (SIRET n° 932 876 774 00013) une fois que le versement de 34 500 000€ de trésorerie sera effectué vers le compte courant d'associé, en application de la convention de compte courant d'associé signée entre CentraleSupélec et sa filiale de valorisation.

Article 4 :

Le conseil d'administration autorise le versement de 34 500 000 euros (trente-quatre millions cinq cent mille euros) sur le compte de la filiale de CentraleSupélec, société par actions simplifiée, dénommée « Société pour la valorisation du campus CentraleSupélec de Gif-sur-Yvette » (SIRET n° 932 876 774 00013), en application de la convention de compte courant d'associé signée entre CentraleSupélec et sa filiale de valorisation.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
31	0	2

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024
La Présidente du Conseil d'administration
Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu l'avis de la Commission diversité,

Délibération

Après en avoir débattu lors de ses séances du 27 septembre et du 16 octobre 2024 :

- 1- Le Conseil d'administration approuve le principe de l'augmentation du coefficient de l'épreuve de français au concours du cycle ingénieur dès 2026 et demande à l'Ecole de lui présenter au Conseil d'administration de décembre 2024 les différents scénarios possibles ainsi qu'une étude de sensibilité.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
33	0	0

- 2- Le Conseil d'administration approuve le principe d'une augmentation du nombre d'élèves recrutés sur le concours BCPST et demande à l'Ecole d'étudier les moyens d'y parvenir.

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
32	1	0

- 3- Le Conseil d'administration approuve l'étude d'un concours en trois phases, en y associant l'introduction de la notion de grands admis après les écrits.
Le Conseil d'administration demande à l'Ecole de lui présenter lors de sa prochaine réunion, le 11 décembre 2024, les modalités possibles pour une mise en œuvre au plus tard pour le concours 2027.

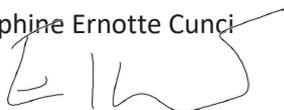
Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
26	2	5

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024

Campus de Paris-Saclay (siège) Plateau de Moulon 3 rue Joliot-Curie F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex Tél : +33 (0)1 75 31 60 00 SIRET : 130 020 761 00016	Campus de Metz Metz Technopôle 2 rue Edouard Belin F-57070 Metz Tél : +33 (0)3 87 76 47 47 SIRET : 130 020 761 00040	Campus de Rennes Avenue de la Boulaie C.S. 47601 F-35576 Cesson-Sévigné cedex Tél : +33 (0)2 99 84 45 00 SIRET : 130 020 761 00032	Campus de Reims Chaire de Biotechnologie 3 rue des Rouges Terres 51110 Pomacle Tél : +33 (0)3 52 62 05 12 SIRET : 130 020 761 00057
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Grand Établissement sous tutelle conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Conseil d'administration du 16/10/2024

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code de commerce,
Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec,
Vu le projet de statuts de la société,
Vu le projet de convention cadre avec CentraleSupélec,
Vu l'avis de la commission des moyens du 31/05/2024,
Vu l'avis de la commission de préparation et de suivi du plan stratégique du 01/10/2024,

Délibération

Le Conseil d'administration approuve :

- La création d'une société sous la forme d'une SAS (ci-après la « Société »),
- Les statuts de la Société,
- La fixation d'un capital social à hauteur de 10.000 € (dix mille euros)
- La convention cadre régissant les relations entre la Société et CentraleSupélec,
- La création d'un compte courant d'associé au profit de CentraleSupélec auprès de la Société dans les conditions définies par la convention cadre.

En conséquence, le Conseil d'administration autorise le Directeur de CentraleSupélec, à entreprendre toutes les formalités nécessaires à la constitution de la Société.

La présente délibération sera transmise au ministre chargé de l'enseignement supérieur ainsi qu'au contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Liste des annexes :

- annexe 1 – Projet de statuts de la Société
- annexe 2 – Projet de convention cadre entre la Société et CentraleSupélec
- annexe 3 – Note d'opportunité

Nombres de votants : 33

Vote pour	Vote contre	Abstention
30	3	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 16/10/2024

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci

Date de transmission au ministre chargé de l'enseignement supérieur	Date de publication
04/11/2024	04/11/2024